



HAL
open science

Une nouvelle Afrique de l'Est ? Introduction thématique

Marie-Aude Fouéré, Hervé Maupeu

► **To cite this version:**

Marie-Aude Fouéré, Hervé Maupeu. Une nouvelle Afrique de l'Est ? Introduction thématique. *Afrique Contemporaine*, 2015, 253 (1), <10.3917/afco.253.0013>. <halshs-01493012>

HAL Id: halshs-01493012

<https://shs.hal.science/halshs-01493012v1>

Submitted on 25 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Une nouvelle Afrique de l'Est ?

Introduction thématique

Marie-Aude Fouéré
Hervé Maupeu¹

L'Afrique orientale, entité à géométrie variable si l'on s'éloigne du sens que lui donna jadis la colonisation britannique, et que l'on s'intéresse aux dynamiques politiques et économiques qui, aujourd'hui, contribuent à en redessiner les contours, a longtemps été appréhendée comme un patchwork de systèmes politiques et économiques de nature extrêmement différente. La divergence, dans les années 1960-1970, entre les voies de développement suivies par exemple par la Tanzanie et par le Kenya, l'un socialiste l'autre capitaliste, l'un attaché à ne compter que sur ses propres forces, l'autre ouvert aux investissements étrangers, illustre ces options politiques et économiques autonomes arrimées à des processus de construction des souverainetés nationales.

Les régimes autoritaires installés dans nombre de pays allant de la Mer Rouge aux portes de l'Afrique australe et jusque dans les pays des Grands Lacs, les guerres civiles ou interétatiques qui les ont déchirés et en déchirent toujours certains, ou encore la lente désagrégation de certains Etats ont interdit toute forme pérenne de régionalisme politique et économique. Malgré une histoire ancienne de connections et d'échanges entre les différents pôles socioculturels qui composent cette grande Afrique orientale (les Grands Lacs, la côte swahilie, l'hinterland ethnicisé, la Corne), le temps colonial et postcolonial semble donc avoir accru les divisions identitaires, les hiérarchisations économiques, les blocages dans la circulation des hommes et des femmes, des biens et des capitaux, des idées et des pratiques.

Depuis quelques années, pourtant, la donne paraît changer. Les expériences et les approches nouvelles qui s'observent révèlent une interconnexion croissante entre les acteurs, qu'ils soient étatiques ou non-étatiques, des pays de cette grande Afrique orientale. La vague des ajustements structurels enclenchée au milieu des années 1980, qui a eu pour effet de mettre fin aux divergences économiques antérieures entre socialisme et capitalisme, a entraîné l'apparition d'expériences de coopération régionale multisectorielle sans délégation de souveraineté, appuyées sur des politiques d'harmonisation des régimes fiscaux ou juridique, du droit des affaires ou des assurances. Le renouveau des projets de construction de blocs d'intégration fondés sur des politiques économiques communes, des réductions tarifaires et la promotion du commerce inter-régionale (EAC, SADC, COMESA) facilite les échanges des biens et des capitaux. Les acteurs privés (multinationales, PME-PMI, commerçants) sont aussi des agents de cette dynamique de développement par l'interconnexion, dans des domaines tels que les télécommunications, les banques, les réexportations automobiles, l'industrie mécanique, ou les biens de consommation. La stabilisation de pays anciennement en conflit, comme le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda ou le Mozambique, malgré des formes renouvelées d'autoritarisme, a facilité les circulations au sein du vaste hinterland est-

¹ Marie-Aude Fouéré est anthropologue, maître de conférence à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (marie-aude.fouere@ehess.fr). Hervé Maupeu est maître de conférence en sciences politiques à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (herve.maupeu@univ-pau.fr).

africain. Elle rend possible le développement d'importants projets d'infrastructures et de mises en place de réseaux techniques (rail, télécom, route, pipeline, lignes électriques, etc.), incluant l'Éthiopie et le Sud-Soudan. Les grandes villes de la région donnent à voir ces changements radicaux et à grande vitesse, telle la capitale éthiopienne Addis-Abeba qui, avec ses vastes chantiers de modernisation urbaine et ses campagnes de déguerpissement des populations pauvres, est peu reconnaissable d'une année à l'autre, comme le souligne Alain Gascon dans ce numéro.

Certes, l'optimisme ne doit pas être nécessairement de mise. De vastes zones grises affaiblissent la réalisation de ces projets d'interconnexion destinés à renforcer les économies à l'échelle de la sous-région et à augmenter l'attractivité pour des investisseurs étrangers, qu'il s'agisse des acteurs internationaux historiquement privilégiés (Etats-Unis, Grande-Bretagne, pays de l'Union Européenne) ou des pays émergents (principalement la Chine et l'Inde, mais aussi la Turquie ou l'Indonésie) : les Grands Lacs, avec notamment les Kivus de la République Démocratique du Congo, zone de non-droit qui perturbe la stabilisation du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda, et avec un Rwanda gouverné d'une main de fer qui refuse les compromis ; le Sud-Soudan, dont les ressources pétrolières sont convoitées par les pays de la sous-région, principalement l'Éthiopie, le Soudan et le Kenya, mais qui est toujours aux prises avec ses guerres intestines ; la Somalie, Etat sans Etat aux milliers de réfugiés, dont le terrorisme exporté déstabilise toute la région, et affecte fortement le Kenya, actuel moteur économique de l'Afrique orientale.

Il n'en reste pas moins qu'entre continuité et changement, une nouvelle Afrique orientale est en train de se dessiner. On peut examiner de telles transformations de multiples points de vue. Ce dossier privilégie les dimensions économiques des mutations actuellement à l'œuvre sans toutefois négliger leurs ressorts et leurs effets politiques mais aussi géopolitiques, idéologiques ou culturels. Ainsi, Elsje Fourie s'intéresse aux discours des élites est-africaines qui affirment s'inspirer d'un modèle asiatique pour imaginer les nouvelles modalités de développement de leur pays. Autant de choix idéologiques qui ont une grande portée non seulement sur ce que les élites politiques et administratives attendent aujourd'hui de l'Etat, notamment au Kenya et en Ethiopie, mais aussi sur les orientations géopolitiques prises par ces pays. Jérémy Révillon traite de la construction des différentes communautés économiques régionales en Afrique de l'Est qui se recoupent parfois, et se complètent pour certaines. Il montre que les pays membres utilisent stratégiquement ces communautés pour organiser les échanges économiques mais également financer certaines infrastructures intra-régionales, pour mettre en place des régulations communes notamment dans le domaine de l'environnement, et enfin pour organiser la résolution des conflits à l'échelle de la région. Alain Gascon explore le rôle et la position de l'Éthiopie en Afrique de l'Est en revenant sur le « bon en avant » économique mené depuis 1991 et montre comment cette politique économique volontariste s'articule à une politique de puissance régionale, dont il évalue le fonctionnement et la portée. Enfin, Elise Dufief s'appuie sur le cas de l'Éthiopie et de l'Ouganda pour montrer que les élections, supposément des outils de démocratisation encadrés par un nombre important d'acteurs internationaux par le biais de missions d'observation et de programmes d'assistance électorales, peuvent être habilement utilisées par les dirigeants et les partis politiques en place pour consolider leur pouvoir, au lieu d'agir comme des catalyseurs de transition et de changement.

On peut resituer ces objets d'étude et ces approches très différentes dans un tableau qui appréhende la nouvelle Afrique de l'Est à partir de trois entrées : l'évolution des régimes politiques à la suite de vastes réformes constitutionnelles ; la politique de grands travaux que tous les pays de la région semblent aujourd'hui adopter ; les enjeux sécuritaires qui menacent cette partie de l'Afrique.

Les régimes politiques est-africains face à la question démocratique

La récente structuration institutionnelle des régimes politiques. Depuis la « troisième vague démocratique » (Huntington, 1991), les observateurs de la vie politique en Afrique – universitaires ou non – tendent à évaluer la structuration du pouvoir politique à l'aune démocratique, ceci au risque de manquer de saisir les nuances du changement politique. Dans un ouvrage essentiel, récemment publié, sur la démocratie en Afrique, le politiste britannique Nic Cheeseman, spécialiste des régimes politiques est-africains, distingue trois types de systèmes politiques dans leur rapport à la démocratie (Cheeseman, 2015). Notons avant toute chose que la classification mise en place par l'auteur laisse de côté les Etats sans gouvernement effectif, à l'instar de la Somalie et du Sud-Soudan. Un nombre croissant de politistes se refusent pourtant à ignorer les formes d'organisation du pouvoir qui se structurent en dehors de la forme étatique, y compris quand ils se focalisent sur les questions démocratiques. Ainsi, les études se multiplient sur l'expérience du Somaliland (Vergee et al., 2015) ou même du Puntland (Hoehne, 2015). En dehors de ces situations supposées marginales, Cheeseman propose tout d'abord de distinguer les Etats ayant mis en place des démocraties ouvertes et compétitives. On trouve dans ce groupe le Botswana, le Bénin, le Ghana, le Sénégal et l'Afrique du Sud notamment mais aucun pays d'Afrique de l'Est. A l'autre extrémité de ce spectre, l'auteur place les autoritarismes qui ont établi un contrôle ferme sur leur système politique et qui n'ont rien à craindre des élections qu'ils organisent régulièrement. Le Rwanda se situerait dans cet ensemble. Les autres pays de l'Afrique de l'Est relèveraient du vaste (et très hétéroclite) groupe des pays dont les leaders ont des fortes inclinaisons autoritaires mais qui laissent une place plus ou moins importante aux partis d'opposition et autorisent une organisation plus ou moins libérale de la société civile. L'auteur prédit que ces régimes vont osciller entre des périodes de poussées autoritaires et des moments de gain en faveur de l'opposition.

L'approche adoptée par Cheeseman est intéressante dans la mesure où cet auteur souligne l'importance des chartes constitutionnelles et de la structuration institutionnelle des régimes politiques. Tous les pays de la région ont en effet connu des changements constitutionnels de grande ampleur ces dix dernières années². Ces réformes visaient principalement à trouver des arrangements permettant d'assurer une cohabitation pacifique dans des nations très divisées au plan social, ethnique, religieux ou politique. A l'exception du Sud-Soudan, où la configuration institutionnelle adoptée au moment de l'indépendance était peu viable et a rapidement explosé (Gaulme, 2013), on trouve dans les autres pays de la grande région est-africaine des formules

² A l'exception notable de l'Ouganda et de la Tanzanie. Dans ce dernier, l'échec récent de la réforme constitutionnelle a été un facteur déterminant de division au sein du parti au pouvoir, le Chama Cha Mapinduzi (Parti de la Révolution), marquée en particulier par le départ d'un cacique de la vie politique, l'ancien premier ministre Edward Lowassa, devenu le candidat à la présidentielle d'une opposition unifiée lors des élections d'octobre 2015.

constitutionnelles très différentes pour réguler démocratiquement des communautés très divisées (Horowitz, 2000). Dans sa contribution au numéro d'*Afrique contemporaine*, Elise Dufief montre bien, toutefois, que ces efforts d'ancrage de la démocratie par le biais de changements constitutionnels associés à la mise en place d'institutions et de processus électoraux « justes et transparents » – selon les critères internationaux utilisés – peuvent être habilement utilisés par les dirigeants et les partis politiques au pouvoir pour maintenir ou renforcer leur position, bloquant ainsi le renouvellement de la classe politique. Les transformations dans les textes de loi, bien qu'elles soient une étape fondamentale vers des évolutions dans les modes de gouvernance, ne donnent pas toujours la juste mesure des pratiques réelles. Les élections aboutissent à des passes d'armes incessantes entre dirigeants politiques et observateurs internationaux desquelles les premiers sortent souvent gagnants, utilisant les outils démocratiques mis en place par la communauté internationale pour favoriser un développement politique non démocratique.

Ces formules peuvent se regrouper en trois types, à savoir la formule « consociative », l'approche « incitative » et « le fédéralisme » (associé à la décentralisation) (Horowitz, 2000). Elles ont inspiré les constituants est-africains avec des résultats plus ou moins convaincants.

La formule « consociative » du Burundi, de la fragilité à la dangerosité. Pour mettre fin à treize ans de guerre civile au Burundi³, les accords de paix d'Arusha (2000) et la constitution de 2005 ont instauré un partage du pouvoir d'inspiration consociative (Vandeginste, 2006 ; Schraml, 2011). Le Président et les deux vice-présidents doivent appartenir à des ethnies différentes et à des partis politiques distincts. Le gouvernement doit se composer au maximum de 60% de Hutu et d'un maximum de 40% de Tutsi. Tous les partis politiques ayant remporté plus de 5% des voix lors des élections ont droit à un poste ministériel. L'Assemblée nationale doit comprendre 60% de Hutu et 40% de Tutsi. Le Sénat est composé de deux représentants par province qui doivent être d'ethnies différentes. Les administrations régaliennes et particulièrement l'armée et la police respectent des principes de partage ethnique du pouvoir. Ainsi les droits des ethnies minoritaires sont censés être protégés et le Burundi est couramment présenté comme un exemple de transition post-conflit réussie. A une époque où les opérations de paix internationales sont très critiquées, le cas du Burundi a longtemps été mis en avant pour redorer le blason de l'industrie internationale de la paix. Force est de constater que ce pays a organisé en 2005 et 2010 des élections multi-partisanes même si l'opposition a parfois boycotté le scrutin (en 2010). Pendant plus de dix ans, le pays est resté pacifique et les clivages ethniques n'étaient plus les principaux vecteurs de la violence politique même si la politique de réinstallation sur leurs terres des réfugiés et déplacés spoliés semble avoir manqué d'impartialité et risque de réactiver les divisions ethniques (ICG, 2014).

Toutefois, depuis début 2015, cette période de stabilité semble révolue et un nouveau cycle de violences politiques s'amorce. Ainsi que le soulignent Justine Hirschy et Camille Lafont (2015), toutes les périodes électorales donnent lieu au Burundi à des tensions qui, en 2015, se sont cristallisées autour de la légalité et de l'opportunité d'une troisième

³ La trajectoire politique et la structuration institutionnelle du Burundi font de ce pays un cas exemplaire, même si aucune contribution du dossier n'en traite spécifiquement.

candidature du président Pierre Nkurunziza. Après l'échec d'une révision constitutionnelle, le 21 mars 2014, devant permettre ce troisième mandat, l'entêtement du chef de l'Etat à vouloir se représenter a heurté des groupes sociaux influents, en particulier l'église catholique et certains médias, les partis d'opposition ainsi que de nombreux membres de l'élite au pouvoir qui ont progressivement fait sécession. Des manifestations dans les rues des principales villes ont été organisées. Même si elles n'ont pas eu une ampleur comparable à celles du Burkina Faso, elles ont été brutalement réprimées par la police et par la milice du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), les *Imbonerakure*⁴[1]. Les principales stations de radio privées ont été fermées. Elles étaient une des rares sources d'information sur les événements politiques en province (Human Rights Watch, 2015) et leur grande popularité en faisait un véritable contre-pouvoir quand les partis d'opposition n'étaient pas en mesure de jouer ce rôle (Deslaurier, 2007 ; Frère, 2009 ; Hirschy et Lafont, 2015). Cette extrême violence du régime ne doit pas étonner les observateurs de la vie politique burundaise qui décrivent depuis des années un pouvoir CNDD-FDD particulièrement martial et brutal (Thibon, 2014). Ces tensions révèlent toute la pertinence des analyses de certains spécialistes du peacebuilding international qui soulignent les ambiguïtés de la feuille de route issue des accords d'Arusha. Elles rejoignent les préoccupations des théoriciens du « design démocratique » qui remarquent la dangerosité du système consociatif sans constitutionnalisme, c'est-à-dire lorsqu'il est mis en place sans esprit démocratique. Devon Curtis (2013) montre bien comment les élites politiques burundaises se sont réappropriées les idées et les stratégies du peacebuilding afin de consolider leur propre pouvoir. Ils ont renégocié et réinterprété les nouvelles institutions à rebours des idées de gouvernance libérale, de participation et d'initiatives locales promues par les acteurs internationaux. Ces derniers ont, quant à eux, préféré ignorer la montée en puissance de l'autoritarisme du CNDD-FDD pour ne voir que la stabilité apparente du régime.

Le Kenya, une approche « incitative » sous test. En Afrique de l'Est, le Burundi est le seul pays à s'être converti à la formule consociative, afin de réguler constitutionnellement la diversité communautaire⁵. Les autres pays de la région ont opté pour l'approche que Donald Horowitz dénomme « incitative ». Il s'agit, dans un système de démocratie majoritaire, de favoriser l'apparition d'un centre modéré et interethnique. Différents types de mécanismes institutionnels permettent de récompenser les participants à ce fonctionnement de compromis, à cet effort de collaboration multiethnique. L'approche incitative recouvre donc des options constitutionnelles très diverses. La constitution kenyane de 2010 représente certainement la charte la plus aboutie dans cet esprit. Le chef de l'Etat ne peut être élu qu'à la majorité absolue des votants ; il doit recueillir au moins 25% des votes dans au moins la moitié des comtés ; il ne peut pas faire plus de deux mandats... Pour autant, plusieurs commentateurs des élections générales de 2013 au Kenya ont estimé que ces mécanismes n'ont pas démontré leur efficacité (Murungi, Okello et Sjögren, 2014). Des coalitions interethniques sont apparues mais les clivages entre les principales communautés sont restés aussi vivaces et les petites ethnies du pays s'estiment toujours aussi mal représentées. Ces élections sont restées pacifiques en

⁴ Ce terme kirundi utilisé pour désigner les jeunes miliciennes du CNDD-FDD signifie « ceux qui voient de loin ».

⁵ A l'exception du Somaliland qui s'inspire également de la logique consociative (Hoehne, 2013).

dépit de résultats à la présidentielle particulièrement contestés par l'opposition⁶. Cette absence relative de violence tiendrait avant tout à des aspects précis de la nouvelle organisation constitutionnelle kényane. La récente décentralisation aurait pacifié la vie politique en mettant fin à cette règle implicite des régimes précédents selon laquelle les gagnants des élections remportaient du même coup toute les ressources du pouvoir. En 2013, l'opposition avait certes perdu la présidentielle mais elle avait remporté de nombreux postes de gouverneurs. Avec deux ans de recul, la décentralisation apparaît comme particulièrement légitime sinon populaire au niveau politique. Par contre, sa viabilité économique ne semble pas évidente. Certaines régions, Nairobi et dans une moindre mesure, Kiambu, Narok, Nakuru, Machakos et Mombasa, ayant des ressources industrielles ou touristiques ont pu développer une fiscalité autonome⁷. Mais tous les autres comtés dépendent des ressources de l'Etat central. Plus que jamais, la question explosive du développement inégal des régions va se poser.

Le fédéralisme ethnique éthiopien. D'autres pays d'Afrique de l'Est ont précédé le Kenya dans la reconnaissance constitutionnelle des collectivités territoriales. Depuis 1991, l'Ethiopie expérimente une formule constitutionnelle originale appelée le fédéralisme ethnique. Sans reprendre les vastes débats que cette forme d'organisation du pouvoir a occasionné (Aalen, 2006 ; Emebet, 2008 ; Abbink, 2011), on peut souligner quelques dynamiques sociales à partir desquelles un comparatisme entre les systèmes politiques voisins peut s'amorcer. L'architecture institutionnelle du fédéralisme à l'éthiopienne s'avère particulièrement complexe mais dans la pratique, on est davantage dans un système déconcentré avec un rôle crucial de l'administration centrale et du parti hégémonique. Les régions dépendent largement des fonds provenant de l'Etat central même si elles peuvent développer leurs propres projets de développement en recourant notamment à l'aide étrangère. Les « ethnies » du pays, à savoir les *nations, nationalities and peoples* (NNPs), sont juridiquement reconnues mais selon une définition primordialiste qui ne reflète que très partiellement les identités effectivement perçues et vécues au niveau local. Cela permet de valoriser l'utilisation des langues locales dans la vie administrative et de souligner le pluralisme ethnique du pays. A l'expérience, cela ne paraît ni lubrifier la démocratisation ni pacifier durablement le pays (Bach, 2015). Bien sûr, des instances de médiation visent à résoudre pacifiquement les crises entre communautés mais les tensions sur les frontières administratives n'ont pas diminué et les territoires tendent à devenir mono-ethniques, ce qui pose de graves problèmes particulièrement dans les zones qui étaient partagées entre plusieurs communautés. Les populations pastorales, mobiles, souffrent davantage que les autres communautés. Leur mode de production apparaît fortement menacé, notamment par la politique de grands travaux menée par l'Etat sur laquelle nous reviendrons ultérieurement (Hagmann et Mulugeta, 2008). Autant de lignes de tensions que l'on semble retrouver dans le système politique kenyan converti depuis 2010 à la décentralisation. Les choix institutionnels ont donc des effets majeurs sur la vie politique. Mais on le sait, tous les analystes ne sont pas de cet avis et les spécialistes de l'Ethiopie se demandent jusqu'à quel point le système politique actuel diffère de l'époque pré-1991 (Hagmann et Abbink, 2011).

⁶ Voir les numéros spéciaux d'*Afrique contemporaine*, n°247, 2013 et du *Journal of Eastern African Studies* n°8, 2014 ; voir aussi Thibon, Fouéré, Ndeda et Mwangi (2014).

⁷ Nic Cheeseman, « While devolution may work, is it sustainable ? », *Sunday Nation*, 9 août 2015, p. 18. Les comtés qui se révèlent capables de lever des impôts locaux substantiels ne développent pas pour autant des services publics de qualité : Vincent Achula « Kidero's city is a mountain of garbage and lawlessness », *Sunday Nation*, 9 août 2015, p. 29.

Milices, rebelles, et révolutionnaires au pouvoir. Au-delà des changements constitutionnels, l'évolution de la majorité des régimes de la région est profondément marquée par leur origine révolutionnaire. Les dirigeants de l'Éthiopie, de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi et du Sud-Soudan sont d'anciens patrons de guérillas arrivés au pouvoir à la suite d'actions armées. On a souvent analysé leur mode de gouvernance à partir du paradigme du parti dominant qui créeraient de véritables États-parti empêchant l'éclosion d'une culture démocratique. La permanence des élites militaires comme acteurs politiques décisifs doit donc être également soulignée. Elle induit des formes de gouvernance similaire au sein de la grande région est-africaine. Néanmoins, ces régimes ne fonctionnent pas comme des autoritarismes classiques. Ils s'adaptent plus facilement aux contraintes internationales du néo-libéralisme et de l'injonction démocratique. Ils sont plus performants dans leur quête de légitimité sous forme de développement (Rwanda, Ouganda), de sécurité ou même de représentativité. Ils ont mis en place des politiques économiques qui ont habilement consolidé leur emprise du système politique autant que l'État. L'Ouganda de Yoweri Museveni, comme le rappelle Elise Dufief dans sa contribution au numéro, est un bon exemple de ces nouveaux régimes forts est-africains que la littérature en science politique qualifie d'« hybrides » (Tripp, 2010 ; Perrot, Makara, Lafargue et Fouéré, 2014), combinant des éléments démocratiques et des fonctionnements autoritaires. La comparaison des fonctionnements politiques de ces pays au sein d'élites militaires issues du maquis avec le cas de la Tanzanie, pays où la révolution a plus été une ressource rhétorique qu'une réalité puisque la voie de développement suivie a été un réformisme moderniste planifié sur le long terme (Martin, 1988), montre toutefois que la formation d'États-parti capables de quadriller l'ensemble d'un territoire et assurer un maintien continu des élites en place, s'il doit beaucoup à la prépondérance de l'armée au sein du régime politique, est aussi fonction de la loyauté d'une élite bureaucratique au projet national associée aux opportunités de prédation – réelles ou perçues – que leur position rend possible au sein de la structure étatique (Fouéré, 2011).

Vers un nouveau capitalisme d'État

Les grands chantiers de l'État développemental^[2],^[3] Depuis les années 2000, tous les pays de la région semblent opter pour un capitalisme d'État qui reposerait sur deux pieds : une politique de grands travaux et l'exploitation des ressources énergétiques (pétrole pour l'Ouganda et le Kenya ; gaz pour la Tanzanie et le Kenya et hydro-électricité pour l'Éthiopie). Ce choix produit de vastes effets au-delà du champ économique. Il affecte les caractéristiques des régimes politiques ainsi que le positionnement géopolitique de la région par rapport aux autres puissances mondiales. Ce choix d'un capitalisme d'État entérine définitivement la fin des expériences alternatives de développement et de modernisation qui ont caractérisé les premiers temps de l'indépendance, comme ce fut le cas en Tanzanie socialiste. Il se combine toutefois souvent, au sein des élites dirigeantes, administratives et économiques, avec un fort investissement dans l'idée nationale héritée de la sortie de la colonisation et constamment revitalisée par les frictions voire les conflits entre pays voisins. Ce sentiment national induit que les ethos de la richesse et de la réussite individuelle nés des possibles offerts par le néo-libéralisme (Banégas et Warnier, 2001) s'arriment, sur le plan des imaginaires, aux promesses développementalistes – non tenues – qui animaient les premières années des indépendances est-africaines. Dans sa contribution portant sur

le Kenya et l’Ethiopie, Elsje Fourie souligne avec force combien les stratégies économiques de ces nouveaux Etats développeurs sont inséparables d’une loyauté des élites politiques, et surtout technocratiques, à l’idée nationale. Tournés vers les modèles asiatiques – et pas uniquement chinois – de développement économique et soucieux de favoriser des partenariats avec des pays imposant peu de conditionnalités en comparaison des pays du Nord, traditionnels partenaires du développement africain, les fonctionnaires d’Etat sont imprégnés d’un ensemble de conceptions téléologiques sur le développement et la modernisation de l’Etat-nation qui orientent leurs décisions et leurs actions, et que traduisent les documents de projet de développement national comme *Vision 2030* au Kenya ou le *Growth and Transformation Plan* (GTP) éthiopien.

La politique de grands travaux que l’on observe actuellement à l’échelle de la région peut étonner après deux décennies de plans d’ajustement structurels qui ont durablement affaibli la capacité d’action des Etats est-africains et miné leur ambition idéologique. Elsje Fourie qualifie ainsi l’époque de la restructuration libérale du Kenya dans les années 1990, opérée lors de la présidence de l’autocrate Daniel arap Moi, d’« ère politique post-idéologique » (voir page XXX). Cela conduit aujourd’hui les gouvernants à ajuster leurs modes d’action en mettant l’accent sur les partenariats public-privé mais surtout en usant massivement de la compétence normative de l’Etat en adoptant de nouvelles lois régulant ces nouveaux secteurs et en rénovant leur politique fiscale. On est réellement dans une nouvelle phase de construction de l’Etat en Afrique de l’Est. Mais Alain Gascon montre bien, dans son article sur cette Ethiopie des « 15 Glorieuses » en pleine mutation, combien la politique des grands travaux est conçue comme le pilier non seulement d’un développement à l’intérieur des frontières nationales mais aussi d’un déploiement régional. Le *Grand barrage de la Renaissance éthiopienne*, « fleuron des nouveaux ouvrages géants qui consacreront l’indépendance énergétique de l’Ethiopie » (voir page XXX) en construction sur le Nil bleu, près de la frontière avec le Soudan, est également le symbole d’un leadership régional auquel l’Ethiopie travaille arduement, malgré ses fragilités internes – comme les vellétés indépendantistes de certaines de ses régions frontalières – et des relations tendues avec nombre de pays voisins.

Les corridors régionaux d’une East « Africa Rising »⁸. Dans toute la région, l’essentiel des projets de grands travaux se structurent autour de la revitalisation de dits « corridors » de transport (Léon et Porhel, 2013 ; Augé, 2015). Ces couloirs multifonctionnels sont conçus comme la panacée pour désenclaver les pays de l’intérieur vers l’Océan Indien, faciliter les échanges transfrontaliers, et créer de nouveaux maillons de développement dans des espaces jusqu’à présent périphérique. D’énormes chantiers concernent d’abord les départs des corridors. Le port de Dar-es-Salaam en Tanzanie, à partir duquel deux corridors se structurent actuellement, l’un vers l’Afrique australe et l’autre vers l’Afrique des Grands Lacs, est en pleine rénovation. Un projet gigantesque concerne également la construction d’un port en eaux profondes à Bagamoyo, un bourg côtier, afin de compléter la capacité de Dar-es-Salaam. A Mombasa, au Kenya, de nouvelles capacités d’accueil ont été construites afin d’améliorer le trafic sur le corridor Nord (vers l’Afrique des Grands Lacs). Un peu plus au nord sur la côte kényane, à Lamu, un port en eau profonde commence à être développé⁹. Il doit permettre le développement d’un

⁸ L’expression « Africa Rising » est reprise de l’ouvrage récent et très discuté de Ian Taylor (2014).

⁹ Voir Tristan Coloma, « En attendant le port qui doit sauver le Kenya », *Le Monde Diplomatique*, avril 2013.

nouveau corridor appelé le LAPSET (Lamu Port & Lamu-Southern Sudan-Ethiopia transport corridor) qui doit structurer les liens du Kenya avec le Sud-Soudan et l'Ouganda vers l'ouest et l'Éthiopie vers le nord. Le long de ces corridors, un gazoduc est en voie d'achèvement entre Dar-es-Salaam et le Sud-Est de la Tanzanie ; l'oléoduc qui part de Mombasa doit être rénové et un projet d'oléoduc doit permettre d'évacuer le pétrole découvert dans le Nord-Ouest de l'Ouganda et le Nord-Ouest du Kenya. La construction d'une raffinerie est envisagée en Ouganda. Un vaste programme de construction de chemin de fer entre Mombasa et Kigali au Rwanda est également prévu. Plus indirectement liée aux dynamiques territoriales des corridors, une vaste technopole nommée **Konza City** [4][5] est annoncée à proximité de Machakos au centre du Kenya.

La viabilité de cette politique de grands chantiers d'infrastructure est discutée dans tous les médias d'Afrique de l'Est. Dans les journaux kenyans, un économiste David Ndiï apparaît comme le porte-parole des voix hostiles à ce paradigme de développement. Selon lui, les programmes envisagés seront incapables de créer la masse d'emplois promis ; surtout, ils ne vont pas pouvoir amorcer une nouvelle étape de développement. Ndiï préconise plutôt d'investir dans les filières supérieures de formation. Il n'est pas hostile aux grands travaux mais les préconise pour d'autres secteurs économiques : il faudrait selon lui améliorer les infrastructures routières de l'intérieur du pays afin de permettre aux agriculteurs d'acheminer plus facilement leurs productions vers les lieux de vente. L'économiste suggère également un vaste plan d'électrification du pays¹⁰. On voit donc que la promotion des corridors comme la nouvelle recette qui permettrait d'assurer le développement est perçue par certains analystes moins comme un outil pour le plus grand nombre qu'un nouvel instrument aux mains des élites pour accumuler encore plus de richesses. Ses analyses ont donné lieu à de vastes ripostes orchestrées par tous les lobbys intéressés à la question¹¹. En fait, au sein de l'élite politique, cette politique des grands chantiers fait l'unanimité, tant dans la majorité que dans l'opposition. La classe politique y voit un moyen commode de renouveler les modes occultes de financement de la vie politique. Dans le cas kenyan, les rumeurs de corruption se sont multipliées mais les commissions parlementaires, souvent contrôlées par l'opposition, donnent lieu à un flicage des principaux marchés de travaux publics. Tant que l'élite politique reste désunie, les pires excès de corruption pourraient être évités même si le régime du président actuel, Uhuru Kenyatta, reste marqué par une vaste gabegie¹².

Au sein des rhétoriques étatiques, le corridor, dans sa forme matérielle, est en fait le symbole du tissage de relations entre les États, mais ces rhétoriques font l'économie d'une réflexion sur l'intégration politique nécessaire à la pérennité des relations

¹⁰ Sur la politique des grands travaux comme nouveau « cargo cult » des élites est-africaines, voir David Ndiï, « Of bullet trains and delusions of mega techno-cities », *Saturday Nation*, 13 septembre 2014 ; David Ndiï, « Human beings, not mega-projects will turbo-charge economy », *Saturday Nation*, 8 novembre 2014 ; David Ndiï, « Why skyscrapers and superhighways are not development », *Saturday Nation*, 22 novembre 2014 ; Patrick Mbataru, « Mega projects have little impact on the poor », *Sunday Nation*, 9 août 2015.

¹¹ Voir notamment les arguments de John Mosonik du Ministère des transport et infrastructures, « Heavy investment in infrastructure key to country's development », *Sunday Nation*, 28 décembre 2014, p.20.

¹² « Ruto fights off tide of graft claims », *Daily Nation*, 4 juin 2015. Pour une analyse par un des leaders de la société civile des droits de l'homme, Maina Kiai, lire « We need political courage from the top in the fight against corruption », *Saturday Nation*, 23 mai 2015, p.13.

financières et économiques que le corridor devrait créer, et sur l'asymétrie dans le contrôle de ces corridors et des bénéfices devant être dégagés. La contribution de Jérémy Révillon sur l'intégration régionale en Afrique de l'Est met en lumière combien les aléas de la construction des organisations économiques et politiques régionales au fil des ans est préjudiciable aux actions concertées, qu'il s'agit d'actions ponctuelles d'urgence humanitaire, par exemple, qui est un des mandats de l'IGAD (Intergovernmental Authority on Development), ou de projets de développement et coopération à l'échelle régionale menés sur le moyen ou le long terme. La multi-appartenance des pays à des communautés économiques qui se recouvrent parfois voire se posent comme concurrentes limite les capacités d'engagement fort et soutenu, ceci pour des raisons financières, certes, à cause du coût important des cotisations, mais aussi lorsque des conflits d'intérêts surgissent. L'auteur rappelle que les craintes de « balkanisation » de l'Afrique que les pères des indépendances africaines pointaient déjà du doigt en 1962, lors des premiers congrès panafricains, planent toujours sur une Afrique de l'Est qui, pour reprendre les mots de l'auteur, « se conjugue au pluriel » (voir page XXX).

Par ailleurs, pour mettre en œuvre cette politique, les Etats est-africains misent sur une collaboration plus intense avec les puissances asiatiques qui mettent moins de conditionnalités politiques à leur participation économique. Ces évolutions contribuent à transformer le paysage du financement du développement (avec notamment le retour des aides bilatérales après des décennies de financement par l'aide internationale les IDE et les PPP), et plus généralement la configuration des relations internationales. Le repositionnement des acteurs traditionnels du développement (en particulier la Banque mondiale, etc., mais aussi les Etats du Nord) face aux nouveaux acteurs de l'aide, sachant que les Etats est-africains pensent récupérer des marges de manœuvre pour leur souveraineté après de décennies de contraintes internationales imposées par les pays du Nord, est encore difficile à évaluer, tant les nouveaux acteurs publics et privés du financement (en particulier issus des pays émergents, principalement la Chine et l'Inde, et quelques pays de la péninsule arabique dans des secteurs particuliers), semblent aujourd'hui attractifs du point de vue est-africain. On retrouve ces préoccupations dans la gestion du dossier des ressources minières (pétrole, gaz, hydro-électricité).

Des nouvelles ressources énergétiques à partager. La découverte dans les années 2000 de vastes gisements de pétrole et de gaz en Afrique de l'Est, principalement au Kenya et en Ouganda, s'est faite à une époque où tous les acteurs sociaux étaient alertés des risques de *resource curse* (« malédiction des ressources ») pointés du doigt par Terry Lynn Karl (1997), Jeffrey Sachs et Andrew Warner ou de *rent-seeking behaviour* selon les analyses de Michael L. Ross (2012). Tous les pays de la région répondent à ces enjeux en fonction de leur système politique et de l'ouverture de leur espace public à une société civile dont les capacités d'influence sont très variables d'un pays à l'autre.

Au Kenya, le débat se focalise avant tout sur le partage des ressources entre l'Etat central et les collectivités territoriales. Quel que soit le projet de loi proposé, ce pays se montre le plus généreux à l'égard des communautés locales. Selon Celeste Hicks (2015), 20% des sommes perçues reviendraient à celles-ci. Des projets de loi récents envisagent plutôt 40% à se partager entre les comtés (*counties*) et les communautés locales¹³. Ces

¹³ Jeremiah Kiplang'at, « Regions to reap big from natural resource billions », *Daily Nation*, 20 octobre 2014, p. 20.

modalités de partage sont cohérentes avec les dynamiques du système politique kényan qui sont marquées par de fortes tendances centripètes et une constitution de 2010 qui organise une décentralisation poussée visant à partager plus équitablement les ressources publiques entre toutes les régions, et permettant de toucher les populations rurales et les groupes les plus marginalisés souvent laissés pour compte dans les efforts de développement nationaux. De plus, les élites locales ne manquent pas d'organiser de fortes mobilisations populaires afin de faire pression sur l'Etat et les firmes chargées d'explorer ces ressources. Par exemple, en 2013, les députés locaux ont incité des jeunes à piller un site d'exploitation de la compagnie Tullow Oil Kenya dans le comté de Turkana. Pendant plusieurs semaines, cette entreprise a cessé le travail, le temps de négocier des accords avec les autorités locales. En 2014, des notables de la Kerio Valley ont menacé l'Etat de poursuites judiciaires et de mobilisations contre Tullow si leur communauté ne recevait pas rapidement les titres de propriété de leurs terres en propriété collective. Toujours en 2014, Biographical Gas & Petroleum n'a pu mener ses travaux d'exploration pétrolière dans le comté de Kilifi qu'après avoir négocié avec les autorités locales qu'ils ne travailleraient pas dans l'Arabuko Sokoke Forest. Cette forêt est en effet en passe d'être reconnue par l'Unesco comme Réserve de biosphère mondiale. C'est en fait tous les grands travaux qui se heurtent d'une part à la surveillance des ONG environnementales et d'autre part aux demandes des communautés locales qui souhaitent une compensation équitable pour la perte de leur terrain et un partage équitable des ressources issues de leur terroir. Ces actions rappellent que la société civile n'est pas en reste dans les transformations actuellement à l'œuvre au Kenya.

L'exploitation du pétrole n'est pas prévue avant 2017 (dans la meilleure hypothèse) et les pays intéressés sont conduits à réformer leur législation concernant ces domaines (exploration, exploitation, répartition des bénéfices escomptés) ainsi que la fiscalité afférente. Ce processus s'avère particulièrement laborieux en Ouganda. Il est révélateur de la complexité de ces dossiers mais également des dissidences au sein de l'élite étatique qui commence d'ores et déjà à se partager les prébendes. Certains estiment même que la régulation juridique du secteur pétrolier ne serait que la feuille de vigne qui masque (et permet) la conversion du régime politique en véritable néo-sultanisme¹⁴. Le Kenya, qui détient l'Etat fiscal le plus avancé dans la région, a adopté une approche plus technocratique de la réforme. Il a opté pour une fiscalité complexe mais devant amener un maximum de retour pour la collectivité. Il a donné des gages de bonne gouvernance en prévoyant que 20% des revenus seraient versés sur un fond profitant aux générations futures. Pour autant, la transparence des contrats avec les entreprises exploitantes est loin d'être assurée. Jusqu'à présent, les grandes firmes internationales de conseil telles que PricewaterhouseCoopers ont abondamment dispensé leur expertise pour proposer des législations performantes mais tous les pays concernés s'efforcent de négocier au mieux avec les entreprises pétrolières quitte à user de chantage aux poursuites fiscales ou à la résiliation de leurs contrats. Le développement du secteur pétrolier suppose également un énorme travail de coopération régionale notamment

¹⁴ Chehabi et Linz définissent ainsi les régimes sultanistiques : « it is based on personal rulership, but loyalty to the ruler is motivated not by his embodying or articulating an ideology, not by a unique personal mission, nor by any charismatic qualities, but by a mixture of fear and rewards to his collaborators. The ruler exercises his power without restraint, at his own discretion and above all unencumbered by rules or by any commitment to an ideology or value system. The binding norms and relations of bureaucratic administration are constantly subverted by arbitrary personal decisions of the ruler » (2008, p. 7).

pour mettre en place la raffinerie ougandaise et surtout les pipelines entre Mombasa et Kampala et entre le Nord de l'Ouganda et Lamu.

Toutes ces manœuvres participent d'une nouvelle étape dans la construction de l'Etat mais également des régimes politiques en place qui tentent de profiter de cette nouvelle manne pour consolider leur légitimité autoritaire. On est bien devant des avatars de ce que Tim Kelsall (2013) dénomme un « patrimonialisme développemental » (*developmental patrimonialism*). Cela produit des capitalismes d'Etat qui hybrident selon des modalités différentes d'un pays à l'autre logiques clientélistes, bureaucratie néolibérale et Etat régulateur sur un fond d'intégration régionale plus poussée. D'un côté, les structures étatiques sont consolidées selon des formules originales mais d'un autre côté, les effets réels sur le monde rural et les populations défavorisées paraissent lointain, et la consolidation des pouvoirs en place que ces nouvelles légitimités autoritaires autorisent semble peu propice à la mise en place de modes de fonctionnement démocratiques et respectueux du droit espérés par de nombreux observateurs nationaux et étrangers. Par ailleurs, la sécurité régionale semble fragilisée par diverses dynamiques.

Les enjeux sécuritaires

La sécurité régionale en Afrique de l'Est apparaît menacée essentiellement par les situations de guerres civiles (Somalie, Sud-Soudan), de crises constitutionnelles sinon de pré-guerre civile (Burundi), et plus particulièrement quand les Etats de ces pays peuvent être raisonnablement caractérisés comme « Etats faillis ». Ces conflits testent les capacités de peacebuilding des organisations régionales et des élites politiques de ces pays. Depuis les années 2000, le chef de l'Etat ougandais Yoweri Museveni tente d'apparaître comme le grand Ancien faiseur de paix, ce qui n'est guère convaincant du fait de son passif dans le dossier congolais (Prunier, 2009). De nos jours, ses armées sont impliquées en Somalie comme au Sud-Soudan, selon des modalités différentes et avec un caractère partisan plus ou moins marqué d'un pays à l'autre. Dans la crise burundaise, il a joué les médiateurs entre le président Pierre Nkurunziza et les partis d'opposition – et les dissidents du CNDD-FDD notamment – pour qu'un gouvernement d'unité nationale soit mis en place après les élections présidentielles. Il s'est également efforcé de calmer les tensions avec le Rwanda. Mais la diplomatie ougandaise ne s'avère pas beaucoup plus efficace que l'IGAD habituellement chargée de représenter les pays de la région dans les négociations de sortie de crise. Dans ces conflits, les acteurs en présence sont habitués à jouer de la multiplicité des structures régionales et continentales offrant leur médiation, ce qui permet parfois aux Nations Unies de jouer un rôle important que certains pays en Afrique de l'Est aimeraient leur dénier.

Lutter contre le terrorisme d'Al-Shabaab. Pour les pays de la région, les principales menaces sécuritaires proviennent de la Somalie. Pendant quelques années, la piraterie a considérablement gêné la circulation maritime mais l'intervention de la communauté internationale a sensiblement limité l'intensité de cette activité. De nos jours, c'est le terrorisme d'Al-Shabaab qui alarme les contrées voisines. Depuis 2011, cette organisation a perdu ses emprises territoriales les plus rentables (Mogadiscio et Kismayo en particulier). Plusieurs de ses dirigeants ont été tués, notamment son leader Moktar Ali Zubeyr en 2014, et les défections sont nombreuses. Pour autant, le groupe

s'est restructuré différemment, usant de ses dimensions à la fois locales et globales¹⁵. Plus que jamais, les pays participant à l'AMISOM (African Union Mission to Somalia) sont devenus les cibles privilégiées des attentats organisés par Al-Shabaab. A cet égard, le Kenya apparaît comme le pays le plus exposé. Depuis 2011, l'armée kenyane intervient directement dans le conflit somalien (Opération Linda Nchi), essentiellement dans la partie Ouest du pays. Les Kenyans souhaitent sécuriser une vaste zone tampon à leur frontière, à l'exemple de l'Éthiopie qui contrôle certains territoires jouxtant sa province Somali. Mais le développement du Jubbaland comme région auto-administrée n'a guère résolu les problèmes de sécurité. Depuis, le Kenya fantasme la construction d'un vaste mur de protection dans la région de Mandera¹⁶. Il est vrai que ce pays a été durement touché par des attentats à répétition qui affectent plusieurs de ses régions. Alors que l'Ouganda et l'Éthiopie se prémunissent efficacement contre les frappes terroristes, les multiples massacres qui touchent le Kenya en disent plus sur les faiblesses de l'État kényan et sur les clivages de ce système politique que sur les capacités d'action du groupe terroriste. L'attentat du centre commercial de Westgate à Nairobi en 2013 constitue pour les Kenyans un événement-traumatisme qui a mis la lutte contre le terrorisme en tête de l'agenda public. Il est probable que la présidence d'Uhuru Kenyatta se jugera avant tout à l'aune de sa politique anti-terroriste. Or depuis deux ans, les exactions d'Al-Shabaab se multiplient et les gouvernants y répondent en annonçant chaque fois des mesures drastiques sinon des réformes censées éradiquer cette menace. A mi-mandat, la politique anti-terroriste du régime apparaît cependant toujours peu convaincante, ceci pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la réforme de la police a pour l'instant échoué. Après la très violente crise post-électorale de 2007-2008 qui a résulté en plus d'un millier de morts et des centaines de milliers de déplacés, la police et la justice étaient les deux administrations régaliennes qui devaient fortement changer pour évoluer vers des standards démocratiques. Particulièrement depuis l'adoption de la constitution de 2010, les grands principes de la réforme libérale de la police kenyane ont été progressivement mis en œuvre sans que cela change les pratiques de cette organisation ; elle reste aussi corrompue qu'auparavant, principalement occupée à ses trafics sans améliorer son efficacité dans le domaine de la collecte des renseignements et de la lutte contre les illégalités. Bien sûr, comme dans les autres administrations kenyanes, des poches d'extrême compétence coexistent avec un système globalement dysfonctionnel. Depuis 2013, le nouveau Président Kenyatta, plutôt hostile au nouvel ordre constitutionnel, profite des circonstances sécuritaires pour revenir sur certains acquis de la réforme. Il a ainsi rétabli la dépendance de la police à l'égard de l'exécutif. De plus, ses discours violemment répressifs ont incité les forces de police à rétablir sous prétexte de surveillance anti-terroriste un contrôle sur les quartiers populaires urbains qui s'apparente souvent à des pratiques mafieuses.

Le succès d'Al-Shabaab au Kenya provient également de sa capacité à collaborer avec des groupes locaux. Plusieurs mosquées salafistes de Nairobi et Mombasa auraient efficacement organisé des recrutements au sein de la jeunesse urbaine. Mais ces structures sont très surveillées et la police a supprimé en 2012 et 2013 plusieurs leaders

¹⁵ Sur les mutations de cette organisation, voir Stig Jarle Hansen (2013).

¹⁶ Pour des commentaires critiques de ce projet, Trevor Ng'ulia, « Wall on Somalia border not a solution to insecurity », *Saturday Nation*, 18 avril 2015, p. 10-11 ; Gabrielle Lynch, « Why the Kenya-Somalia border wall is a bad idea », *Saturday Nation*, 2 mai 2015, p. 17.

musulmans. L'assassinat du Sheikh Rogo, en particulier, a provoqué de nombreuses tensions à Mombasa sous forme de mobilisations dans les rues, d'occupation de mosquées et d'attaques d'imams modérés impliqués dans les politiques de déradicalisation de la jeunesse. Al-Shabaab a surtout trouvé moyen de collaborer avec des factions de la Côte kényane frustrées par les politiques de développement de l'Etat et en particulier par la mise en place des infrastructures du LAPSET. Ainsi, en 2014, plusieurs massacres dans la région de Lamu ont affecté des *settlement schemes* (des terres publiques distribuées par l'Etat à des familles d'agriculteurs venant des hauts plateaux centraux). Ces événements sont à mettre en rapport avec les tueries qui affectent toutes les régions périphériques semi-désertiques du pays. Ces zones marginalisées depuis l'époque coloniale connaissent en permanence des violences armées commodément caractérisée de « vols de troupeaux ». Avec la mise en place de la décentralisation, les projets de grands travaux et la découverte de gisements de pétrole, la manne étatique et les investissements des acteurs extérieurs à la région deviennent des enjeux politiques qui attisent le recours aux armes et pourraient menacer la stabilité du pays si ces dynamiques s'amplifiaient (Menkhaus, 2015). Mais pour l'instant, les gouvernants kenyans tentent modérément de lutter contre les différents types de violences affectant le pays comme s'ils se satisfaisaient d'un « état d'urgence permanent » (Keen, 2012) leur permettant de rogner les conquêtes constitutionnelles de 2010 et de cristalliser une légitimité de la peur.

Les guerres ouvertes du Sud-Soudan. La guerre civile qui ravage le Sud-Soudan depuis décembre 2013 représente une autre menace sécuritaire pour la région. Deux ans et demi après l'accession du pays à l'indépendance, les tensions entre le Président Salva Kiir et le Vice-Président Riek Machar ont dégénéré en guerres ouvertes qui ont principalement affecté la capitale et surtout les provinces de Jonglei, Unity et Upper Nile. L'enjeu pétrolier se trouve au cœur du conflit et les différentes factions en présence se disputent la conquête des sites de production lors des campagnes de violences qui se succèdent lors des saisons sèches. Comme toujours, les ONG des droits de l'homme s'efforcent d'évaluer le nombre des victimes. Selon ICG, cette crise aurait occasionné au moins 50 000 morts, plus de deux millions de déplacés et près de 170 000 personnes se seraient réfugiées dans les camps des Nations Unies. Les organismes humanitaires tentent de sensibiliser l'opinion publique aux risques de famines qui affecteraient près de la moitié de la population. Mais les Nations Unies ont du mal à intéresser les donateurs à une crise dont on voit mal l'issue, d'autant que les 14 000 membres de la mission de paix onusienne (UNMISS, UN Peacekeeping mission to South Sudan) semblent totalement impuissants. Avec la venue récente du président américain Barack Obama en Afrique de l'Est, les leaders sud-soudanais ont examiné avec davantage d'attention les propositions de partage de pouvoir de l'IGAD¹⁷. Mais après sept cessez-le-feu tous ignorés, les observateurs se montrent sceptiques et estiment souvent que l'IGAD n'est pas la structure la plus pertinente pour établir un espace de négociation suffisamment neutre.

Miliciens et rebelles dans les Grands Lacs. Enfin, la crise burundaise ne manque pas d'inquiéter tous les pays de l'Afrique de l'Est. Ceux-ci craignent que l'inévitable réapparition des rébellions ne réactive des tensions dans les régions voisines de l'Afrique des Grands Lacs. Depuis des décennies, les factions exclues du système

¹⁷ « Power-sharing proposed in S. Sudan talks », *Daily Nation*, 30 juillet 2015, p. 28.

politique sortent provisoirement du territoire pour structurer une milice qui négocie sa réintégration à coup d'actions armées. Dès la fin juillet 2015, le journaliste Jean-Philippe Rémy, fin connaisseur s'il en est de la vie politique burundaise, annonçait à ses lecteurs du *Monde* que « les premiers éléments d'une ébauche de rébellion ont fait leur apparition dans le nord du pays, près de la frontière avec le Rwanda, pays que le pouvoir burundais accuse d'héberger et d'entraîner cette force rebelle, qui ne s'est encore impliquée que dans de brefs combats »¹⁸. Et comme d'habitude dans les crises burundaises, de nombreux réfugiés, en l'occurrence près de 150 000 personnes, rejoignent les pays limitrophes, la Tanzanie, le Congo et le Rwanda. Or en période électorale, l'afflux d'étrangers est une question aisément politisable et propice aux attaques populistes au sein de ces trois pays, comme l'ont montré les élections passées. Les événements a priori internes d'un pays de la région, tels le déroulement d'un scrutin, ont des impacts à degré variable sur les pays voisins, qu'ils soient politiques, économiques, diplomatiques ou démographiques, comme dans le cas des déplacements des réfugiés. Ceci rappelle que les modalités de l'interconnexion en Afrique de l'Est n'ont pas nécessairement ce caractère formel, institutionnel, délibéré que les politiques publiques, les accords régionaux, les négociations entre dirigeants voire les ententes en sous-main des élites peuvent lui donner. L'interconnexion, qu'elle soit issue de collaborations volontaires ou le produit de conflits, et bien souvent des deux, est aussi causée par une combinatoire de milliers d'actions opérées par des populations n'ayant aucune visée d'ensemble. Les déplacements humains forcés, qui vont toujours avec des trafics de toute sorte, démontrent par ailleurs que les frontières restent des zones poreuses dans la région, renforçant le caractère informel des interconnexions régionales – qu'elles soient légales ou criminelles.

Conclusion

En conclusion, la plupart des régimes politiques est-africains ont su se consolider en rénovant leurs normes constitutionnelles. Leurs structures étatiques ont également évolué, profitant en particulier d'une politique de grands travaux reposant sur l'exploitation de la nouvelle manne pétrolière et gazière et la rénovation des corridors de transports. Plus que jamais, ces pays sont dans une « stratégie de l'extraversion qui insiste sur la fabrication et la captation d'une véritable rente de la dépendance comme matrice historique de l'inégalité, de la centralisation politique et des luttes sociales » (Bayart, 2006 : xi). On peut même poser l'hypothèse qu'ils opèrent un retour vers les formes traditionnelles de l'extraversion économique et de la guerre comme mode essentiel de régulation économique et politique (Tilly, 1985), sans abandonner la stratégie d'extraversion démocratique. Cette stratégie ne cesse toutefois de montrer ses limites, étant incapable d'intégrer économiquement, politiquement et idéologiquement la majorité de la population.

L'étude des dynamiques aujourd'hui à l'œuvre au sein de cet espace que nous avons nommé une « grande Afrique de l'Est », explorées à partir d'une grille de lecture à trois entrées (des régimes politiques hybrides ; la mise en place d'un capitalisme

¹⁸ Jean-Philippe Rémy, « Au Burundi, la réélection à haut risque du président Pierre Nkurunziza », *Le Monde*, 26-27 juillet 2015, p.3.

développemental des grands chantiers; des enjeux sécuritaires partagés), révèle des similarités dans les modes de fonctionnement politiques, économiques et idéologiques des Etats concernés. Elle laisse également voir un ensemble d'efforts délibérés d'intégration collective – malgré des résultats inégaux et toujours fragiles – mais aussi des logiques de prise de leadership à l'échelle régionale qui sont sous-tendues par des ambitions nationalistes. Ces similarités fonctionnelles, ces tentatives d'intégration et ces nationalismes exacerbés permettent de définir un espace à la cartographie mouvante. Cet espace est articulé autour d'un axe Kenya-Ethiopie fort porté par des régimes aux reins solides sur le plan politique et économique – leur position dominante se reflète dans la place qui leur est accordé au sein de ce numéro ; il englobe aussi des pays dont les modes de construction historique ont permis de stabiliser un territoire, établir une souveraineté nationale et asseoir une identité nationale, comme en Tanzanie, au Rwanda, au Burundi et, dans un moindre mesure, en Ouganda ; enfin, il comprend des marges qui fluctuent au gré des compositions et recompositions régionales. Si la question des frontières est ici centrale (Foucher, 2014), elle ne prend sens, selon nous, qu'en l'abordant au prisme de la construction de l'Etat, de sorte qu'il ne s'est pas agi, pour nous, de délimiter avec exactitude une entité « Afrique de l'Est », encore moins de lui donner une apparence de cohérence interne au sein de frontières établies. Au contraire, nous avons mis en lumière en quoi cette espace est une construction politique et rhétorique jamais totalement stabilisée. L'Afrique de l'Est qui fait peau neuve aujourd'hui est – et restera – plurielle.

Bibliographie :

Aalen, L. (2006), « Ethnic Federalism and Self-determination for Nationalities in a Non-democratic State : The Case of Ethiopia », *International Journal on Minority and Group Rights*, n° 13, p. 243-261.

Abbink, J. (2011), « Ethnic-based federalism and ethnicity in Ethiopia : Reassessing the experiment after 20 years », *Journal of Eastern African Studies*, vol. 5, n° 4, novembre, p. 596-618.

Augé, B. (2015), « Pétrole et gaz en Afrique de l'Est : quels enjeux et quels périmètre ? », Note de l'IFRI, mars.

Bach, J.-N. (2015), « False Hopes and Real Fears : The 2015 Ethiopian Elections », Observatoire des Enjeux Politiques et Sécuritaires dans la Corne de l'Afrique, *Briefing Note* n° 8, février.

Banégas, R., Warnier, J.-P. (2001), « Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir », *Politique africaine*, n° 82, p. 5-23.

Bayart, J.-F. (2006), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.

Cheeseman, N. (2015), *Democracy in Africa : Successes, Failures, and the Struggle for Political Reform*, Cambridge, Cambridge University Press.

Chehabi, H. E., Linz, J. J. (2008), *Sultanistic Regimes*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

Deslaurier, C. (2007), « "Et booooum !" Provocations médiatiques et commotions politiques au Burundi », *Politique africaine*, n° 107, octobre, p. 167-187.

Emebet, E. M. (2008), « Federalism and the Accomodation of Ethnic Diversity in Africa : The Ethiopian Experience », in G. Mukundi Wachira (ed.), *Ethnicity, Human Rights and Constitutionalism in Africa*. Nairobi, Konrad Adenauer Stiftung, p. 157-180.

Foucher, M. (2014), *Frontières d'Afrique, pour en finir avec un mythe*, Paris, CNRS.

Fouéré, M.-A. (2011), « Tanzanie : la nation à l'épreuve du postsocialisme », *Politique africaine*, n° 121, p. 69-86.

Frère, M.-S. (2009), *Elections et médias en Afrique centrale. Voie des urnes, voix de la paix ?*, Paris, Karthala.

Gaulme, F. (2013), « Le Sud-Soudan est-il bien armé pour sa survie ? Introduction thématique », *Afrique contemporaine*, n° 246, vol. 2, p. 11-19.

Hagmann, T., Mulugeta, A. (2008), « Pastoral Conflicts and State-Building in the Ethiopian Lowlands », *Africa Spectrum*, n° 43, p. 19-37.

Hagmann, T., Abbink, J. (2012), « Twenty years of revolutionary democratic Ethiopia, 1992 to 2011 », *Journal of Eastern African Studies*, vol. 5, n° 4, p. 579-585.

Hansen, S. J. (2013), *Al-Shabaab in Somalia. The History and Ideology of a Militant Islamist Group, 2005-2012*, Londres, Hurst & Company.

Hicks, C. (2015), *Africa's New Oil. Power, Pipelines and Future Fortunes*, Londres, Zed Books.

Hirschy, J., Lafont, C. (2015), « Esprit d'Arusha, es-tu là ? La démocratie burundaise au risque des élections de 2015 », *Politique africaine*, n° 137, mars, pp. 169-189.

Hoehne, M. V. (2015), *Between Somaliland and Puntland : Marginalization, militarization and conflicting political visions*, Nairobi, The Rift Valley Institute.

Hoehne, M. V. (2013) « Limits of Hybrid Political Orders: The Case of Somaliland », *Journal of Eastern African Studies*, vol. 7, n° 2, p. 199-217.

Horowitz, D.L. (2000), « Constitutional Design: An Oxymoron ? », in I. Shapiro et S. Macedo (ed.), *Designing Democratic Institutions*, New York et Londres, New York University Press, p. 253-284.

Human Rights Watch (2015), « Burundi : vague d'arrestations arbitraires et de torture », août.

Huntington, S. (1991), *The Third Wave : Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman et Londres, University of Oklahoma Press.

International Crisis Group (2014), *Les terres de la discorde (II) : restitution et réconciliation au Burundi*, Rapport Afrique n° 214/17 février, Bruxelles.

Karl, T. L. (1997), *The Paradox of Plenty : Oil Booms and Petro-States*, Berkeley, University of California Press.

Keen, D. (2012), *Useful Enemies : When Waging Wars is More Important than Winning Them*, New Haven & Londres, Yale University Press.

Kelsall, T. (2013), *Business, Politics and the State in Africa. Challenging the Orthodoxies on Growth and Transformation*, London, Zed Press.

Léon, A., Porhel, R. (2013), « L'influence des corridors dans le développement régional : le cas de l'EAC », *Observatoire des Grands Lacs*, Note n° 2, juin.

Martin, D.-C. (1988), *Tanzanie, l'invention d'une culture politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques-Karthala.

Menkhaus, K. (2015), *Conflict Assessment / Northern Kenya and Somaliland – 2014*, Nairobi, Danish Demining Group.

Murungi, G.R., Okello, D., Sjögren, A. (2014), *Kenya. The Struggle for a New Constitutional Order*, Londres, Zed Books.

Perrot, S., Makara, S., Lafargue, J., Fouéré, M-A. (2014), *Elections in a Hybrid Regime : Revisiting the 2011 Uganda Polls*, Kampala, Fountains Publishers.

Prunier, P. (2009), *Africa's World War. Congo, The Rwandan Genocide, and the Making of a Continental Catastrophe*, Oxford et New York, Oxford University Press.

Ross, M. L. (2012), *The Oil Curse : How petroleum wealth shapes the development of nations*, Princeton NJ., Princeton University Press.

Schraml, C. (2011), *The Dilemma of Recognition. Experienced Reality of Ethnicised Politics in Rwanda and Burundi*, Marburg, Springer, 2011.

Taylor, I. (2014), *Africa Rising ? BRICS – Diversifying Dependency*, Woodbridge, U.K. et Rochester, NY, James Currey.

Tilly, C. (1985), « War Making and State Making as Organized Crime », in P.B. Evans, D. Rueschmeyer et T. Skocpol (ed.) *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press.

Tripp, A.M. (2010), *Museveni's Uganda : Paradoxes of Power in a Hybrid Regime*, Boulder, Lynne Rienner Publishers

Thibon, C. (2014) « Les élections de 2015 au Burundi, enjeu, inquiétudes, espoirs et inconnu(e)s », *Observatoire des Grands Lacs en Afrique*, Note n° 5.

Thibon, C., Fouéré, M.-A., Ndeda, M., Mwangi, S. (2014), *Kenya's Past as Prologue : Voters, Violence and the 2013 General Election*, Nairobi, Twaweza Communications.

Vandeginste, S. (2006), « Théorie consociative et partage du pouvoir au Burundi », in H. F. Reyntjens et S. Marysse (ed), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2005-2006*, Paris, L'Harmattan, p. 173-207.

Vergee, A. et al. (2015), *The Economics of Elections in Somaliland. The financing of political parties and candidates*, Nairobi, The Rift Valley Institute Research Paper 3.

Curtis, D. (2013), « The International Peacebuilding Paradox: Power Sharing and Post-conflict Governance in Burundi », *African Affairs*, janvier, vol. 112, n° 446, p. 72-91.

BROUILLETON